



Séance du Conseil municipal du 11 décembre 2023
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P. Bavarel, A. Cogne, Y. Cogne, F. Davet, F. George, J. Leresche, S. Moget, N. Pontinelli, A. Roduit
Assistent :	D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé-e-s :	L. Cocquio, I. Dubouloz, S. Gisler, G. Vouillamoz, C. Zäch, Maire
Procès-verbal :	F. Arfaras

J. Leresche, vice-président du Conseil municipal, remplace la présidente L. Cocquio, excusée, et ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023 est approuvé par 7 oui et 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Il n'y a pas de communications.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Il n'y a pas de communications et propositions.

4. Budget 2024

Le vice-président passe au vote des différentes délibérations concernant le budget 2024 :

Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

par 8 oui, 0 non et 0 abstention sur 9 CM présents

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de 3'698'316 F aux charges et de 3'710'174 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 11'858 F. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante: résultat opérationnel de 11'858 F.*

2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à 42 centimes.*
3. *D'autoriser le Maire à renouveler en 2024 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes genevoises

le Conseil municipal

***décide
à la majorité simple***

par 8 oui, 0 non et 0 abstention sur 9 CM présents

1. *D'ouvrir au Maire un crédit de 46'800 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2025.*
4. *D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.*

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit supplémentaire 2023 pour procéder à des amortissements complémentaires d'un montant de F 1'616'523.12

M. George demande des informations supplémentaires concernant cette délibération. M. Y. Cogne indique que la commission des finances avait proposé au Conseil municipal de prévoir un montant de CHF 1'500'000 pour ces amortissements complémentaires. Or, il s'avère que ces amortissements complémentaires doivent être proposés :

1. en lien avec des biens déterminés du patrimoine administratifs ;
2. en fonction de la totalité de la valeur résiduelle de ces biens.

Ces 2 contraintes ne nous lient que pour la délibération de proposition d'amortissements complémentaires, mais pas pour la comptabilisation effective de ces amortissements en fonction du résultat de l'exercice 2024.

D'autre part, lors de la comptabilisation de ces amortissements complémentaires en 2024 (si notre situation le permet), il faudra décider si ces compléments réduisent la durée totale de l'amortissement résiduel, ou les annuités des amortissements subséquents. Nous aurons le temps d'étudier ces 2 hypothèses et leurs conséquences d'ici le vote des comptes 2024.

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 8 oui, 0 non et 0 abstentions sur 9 CM présents

1. De procéder à des amortissements complémentaires 2023 pour un montant maximal de F 1'616'523.12 sur les crédits d'investissements suivants :

0290.91 Rénovation ferme Gallay	CHF 1'417'809.14
7206.92 Réfection canalisation Pré-de-Bonne/Roches	CHF 116'359.85
6190.92 Transformation stand de tir en voirie	CHF 82'354.13
	CHF 1'616'523.12

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2023 sous la nature 383 « Amortissements complémentaires du patrimoine administratif » ;
3. D'ouvrir à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2023, un crédit budgétaire supplémentaire de F 1'616'523.12,
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.
5. **Délibération relative à un crédit d'étude de F 35'000 pour des travaux de mise aux normes des différents équipements du local de voirie, sis rue du Trabli 8**

Avant de passer au vote des deux délibérations suivantes, le vice-président passe au vote du rapport de la commission des bâtiments mis à jour du 8 décembre 2023. Il précise qu'il est recommandé de faire appel à un assistant au maître d'ouvrage qui assistera la commune pour les travaux du Café de Cartigny. Les travaux du local de la voirie sont plus simples et ne nécessitent pas de faire appel à un assistant au maître d'ouvrage.

Le rapport de commission des bâtiments amendé est approuvé à l'unanimité.

le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité

Par 8 oui, 0 non et 0 abstentions sur 9 CM présents

1. De procéder à une étude pour réaliser des travaux de mise aux normes des différents équipements de voirie, sis rue du Trabli 8.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de F 35'000 destinée à cette étude.
3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*
6. *D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de F 35'000 afin de permettre l'exécution de cette étude.*
6. **Délibération relative à un crédit d'étude de F 20'000 pour des travaux de rénovation du bâtiment sis rue du Trabli 34 et 34A, Café de Cartigny avec arcade et logements**

le Conseil municipal

**DECIDE
à la majorité**

Par 8 oui, 0 non et 0 abstentions sur 9 CM présents

1. *De procéder à une étude pour réaliser des travaux de rénovation globale des bâtiments sis rue du Trabli 34 et 34A, Café de Cartigny avec arcade et logements.*
2. *D'ouvrir au Maire un crédit de F 20'000 destinée à cette étude.*
3. *De comptabiliser la dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*
6. *D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de F 20'000 afin de permettre l'exécution de cette étude.*
7. **Résolution relative à l'approbation du règlement administratif du GISPAC**

M. Davet donne lecture du rapport de la commission sécurité, ORPC, pompiers du 6 décembre 2023.

Le rapport de la commission sécurité, ORPC, pompiers du 6 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité par 8 oui.

le Conseil municipal

**DÉCIDE
à la majorité simple**

Par 8 oui, 0 non et 0 abstention sur 9 CM présents

1. *D'approuver le règlement administratif du GISPAC.*

8. Résolution relative à l'approbation du règlement de fonctionnement de la compagnie 202 du GISPAC

Le vice-président passe au vote de la résolution.
le Conseil municipal

DÉCIDE
à la majorité simple

Par 8 oui, 0 non et 0 abstention sur 9 CM présents

- 1. D'approuver le règlement de fonctionnement de la compagnie 202 du GISPAC.*

9. Rapports de commissions

Commission des affaires sociales

M. Bavarel résume brièvement le rapport de la commission des affaires sociales.

Aide humanitaire à l'étranger

Vu la conjoncture actuelle du pays, M. George demande quelles sont les garanties que les F 10'000 investis par la commune seront utilisés pour le projet en question. M. Bavarel indique que cette question n'a pas été soulevée. Les F 10'000 investis serviront uniquement à aider à acheminer le matériel qui peine à arriver à destination, ce que Mme Bolle de Paoli confirme. Mme Walthert ajoute que l'association Zozodinga est connue de la commune.

Coup de cœur

Mme Bolle de Paoli ajoute que rien n'a été fait pour les aînés au Coup de cœur alors qu'une vingtaine d'habitants de Cartigny sont membres de l'Avivo (Association de défense et de détente de tou-te-s les retraité-e-s et futur-e-s retraité-e-s).

Le vice-président passe au vote du rapport de commission.

L'attribution du montant (déjà budgété) de F 10'000 à l'association Zozodinga en 2024 au titre de l'aide humanitaire à l'étrange est approuvée par 7 oui et 1 abstention.

L'attribution du montant (déjà budgété) de F 5'000 à l'association AVIVO en 2024 au titre du « coup de cœur » est approuvée à l'unanimité par 8 oui.

Rapport de la commission ad hoc Trois-Fontaines

M. Leresche donne lecture du rapport de la commission ad hoc Trois-Fontaines du 15 novembre 2021.

M. Bavarel demande des précisions quant à la durée de la démarche afin d'explorer la piste des LUP pour permettre une subvention de l'Etat. Il s'agit d'environ 18 à 24 mois.

De plus, si le bâtiment est considéré comme logement d'utilité publique (LUP), M. Bavarel demande si les personnes qui y sont actuellement devront quitter leur appartement.

Mme Bolle de Paoli répond qu'ils devront soit quitter leur logement, soit ils auront une augmentation de loyer qui sera conséquente, en fonction du salaire.

M. Roduit demande si, décider aujourd'hui de vendre le bâtiment, si la démarche de passer en logement d'utilité publique (LUP) n'aboutit pas est utile et s'il ne faudrait pas statuer au moment où la démarche échoue ? D'ici-là peut-être qu'une autre opportunité sera possible. M. Y. Cogne précise que la question se reposera dans 2-3 ans, si la démarche n'aboutit pas, ce qui risque de ne pas arriver.

Le vice-président passe au vote du rapport de commission.

La démarche de donner mandat à l'exécutif de mettre les moyens pour passer ces logements en logements d'utilité publique (LUP) est approuvée par 7 oui et 1 abstention.

La dissolution de la commission ad hoc des Trois-Fontaines et le fait de remettre le sujet en main de la commission des bâtiments sont approuvés à l'unanimité par 8 oui.

Commission des routes : état des différents travaux en cours et projets concernant les routes communales

M. Pontinelli indique que la commission des routes s'est réunie le 27 novembre 2023 avec M. Prinz afin d'effectuer un état des lieux des différents travaux en cours et projets concernant les routes communales. Il n'y a pour l'instant pas de nouvelle décision à prendre en matière de financement. Un rapport de cette réunion sera établi et discuté lors de la prochaine séance du conseil municipal en janvier 2024.

10. Propositions et questions

Mme Walthert indique que la commune de Cartigny va faire recours, avec l'aide d'un avocat, contre une décision cantonale concernant le site de la champignonnière. Du point de vue de la Commune, la zone agricole n'est pas respectée.

Mme Bolle de Paoli informe qu'une belle demeure située rue du Pré-de-la Reine 30, est en vente au prix de CHF 3.5 millions. A ce sujet, M. Pontinelli demande des nouvelles quant à la maison Comet. Mme Walthert répond que la commune attend des informations de la part de la Banque cantonale qui est en train d'effectuer une évaluation afin de pouvoir formuler une offre précise.

La séance est levée à 21h12.

Le vice-président :

La secrétaire :

Un-e conseiller.e :

.....

.....

.....

Conseil municipal de Cartigny

Commission des bâtiments

Cartigny, le 10 novembre 2023

Mise à jour (en rouge) du 8 décembre 2023

Rapport de la commission des bâtiments

Introduction

Lors des séances du 26 juin et 9 octobre 2023, la commission des bâtiments a parcouru les différents sujets en cours d'avancement en présence notamment de Pierre-Alain Prinz.

Voirie

La commune possède au chemin de La-Passe différents bâtiments à destination de la voirie qui se situent en zone agricole. Les autorités cantonales ont fait la demande de mettre en conformité les évacuations des eaux des bennes contenant les déchets des balayures des routes ainsi que l'espace de lavage des véhicules communaux. Au vu de la zone agricole et des contraintes de raccordement au réseau des eaux usées, il a été décidé de trouver une solution autour du bâtiment de la voirie dit de l'ancien stand récemment rénové.

Une autorisation de construire a été déposée pour compléter le local attenant de l'ancien stand par un couvert au-dessus de la zone de lavage existante et de trouver des solutions pour ramener les bennes de déchets des routes à proximité. Au vu des contraintes et notamment de l'interprétation de la loi sur les constructions, l'emplacement doit être revu et réétudié dans le terre-plein au pied du bâtiment du chauffage à bois.

La commission souhaite que l'esthétique de cet objet soit soignée étant donné que l'emplacement est en partie visible depuis la route. Par ailleurs et tenant compte des différentes zones de stockage de matériel réparties sur différents sites, il est aussi demandé de réorganiser et réfléchir à l'ensemble des besoins. La commission souhaite également que le projet tienne compte du futur pour éviter de revenir avec des interventions au coup par coup.

La commission a proposé de monter un crédit d'étude pour un projet qualitatif et un chiffrage en vue d'un crédit de construction **c'est pourquoi elle recommande d'accepter la délibération d'un montant de 35'000 CHF pour mener à bien cette étude.**

Café de Cartigny

Le gérant a fait part du problème d'isolation thermique des vitrages actuels et de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Au lieu de faire des rénovations au coup par coup, la commission recommande une vision plus globale de la rénovation de ce bâtiment inscrit au patrimoine financier.

La commission propose de lancer un crédit d'étude pour connaître et chiffrer les interventions à mener sur le bâtiment au regard de la loi **c'est pourquoi elle recommande d'accepter la délibération d'un montant de 20'000 CHF pour mener à bien cette étude.**

A ce titre, l'expérience de la rénovation de l'ancienne poste montre les limites de notre administration pour suivre plusieurs projets en même temps. **La commission recommande à l'Exécutif de s'entourer des prestations d'un Assistant au Maître de l'Ouvrage (AMO).**

Ancienne Ecole

Pour mener à bien l'étude et la réalisation des travaux de ce projet et au vu des montants des honoraires d'architectes, nous sommes soumis aux AIMP (marchés publics) en procédure ouverte.

Pour ce faire, un mandataire a dû être sélectionné pour mener cette procédure d'appels d'offre. Suite à quelques demandes d'offres, l'Exécutif a retenu le bureau MP3 pour mener à bien ce travail.

En parallèle de cette démarche, le déplacement des Cartiminois pour la durée des travaux est en cours d'étude. Les pistes retenues sont :

-Location ou achat de containers

-Location de locaux dans des bâtiments sur la Commune

-Location ou achat de la maison Comet attenante de la petite plaine. L'évaluation de la valeur du bien par un expert permettra de mesurer l'opportunité d'un achat en lien avec d'éventuels autres besoins futurs d'infrastructures publiques que l'image directrice ou le plan directeur communal déterminera en partie.

La Commission remercie l'Exécutif ainsi que Pierre-Alain Prinz pour le suivi de ces dossiers et le gros travail que cela demande en plus des affaires courantes

JL/8 décembre 2023

Conseil municipal de Cartigny
Commission sécurité, ORPC, pompiers

Cartigny, le 6 décembre 2023

Rapport de la commission sécurité, ORPC, pompiers

La commission s'est réunie le jeudi 23 novembre 2023 pour la validation de deux règlements concernant le Groupement Intercommunal Sapeurs-Pompiers Aire-la-Ville/Cartigny (GISPAC)

Il s'agit des règlements suivants :

- Règlement administratif du GISPAC
- Règlement de fonctionnement de la compagnie 202 du GISPAC

Ces deux règlements ont déjà été approuvés par :

- Le commandant de la future compagnie 202
- Le SAFCO
- L'OCCPAM
- Les exécutifs d'Aire-la-Ville et de Cartigny
- Le groupement GISPAC

La commission a relevé quelques corrections à apporter concernant la mise en pages et l'orthographe et a transmis ces remarques au secrétariat général du GISPAC pour correction.

Ces deux règlements sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

François Davet

Conseil municipal de Cartigny
Commission des affaires sociales et scolaires
Rapport de la commission du lundi 4 décembre 2023

1) Aide humanitaire à l'étranger

Nous avons reçu Fariba Moumounta, présidente de l'association Zozodinga et son mari Sidi Moumounta, fondateur de l'antenne suisse de celle-ci dont le siège se trouve à Confignon.

Cette association travaille sur des projets humanitaires, culturels et éducatifs dans le but de développer et d'améliorer les conditions de vie des habitants de la commune d'Iférouane (nord Niger). Elle promeut la culture Touareg.

Le projet :

Zozodinga veut créer la première boulangerie à Iférouane. Pour cela, elle a déjà acquis le terrain, construit le bâtiment, acheté le matériel nécessaire (pétrins, fours, chariots, ustensiles etc.). Cette boulangerie devrait à terme permettre de créer de l'emploi, de favoriser la formation et de dégager des bénéfices qui seront destinés à financer des sous-projets sous l'égide de la mairie de la commune d'Iférouane.

Difficultés :

Le matériel a été acheminé depuis l'Europe par bateau au port de Cotonou (Bénin) où il est stocké actuellement.

Suite au coup d'Etat au Niger fin juillet 2023, ce matériel ne peut plus être transporté par une route directe, certaines frontières étant fermées depuis. Le nouvel itinéraire retenu passe par le Burkina et le Mali ce qui entraîne des surcoûts importants (temps de voyage, kilométrage, carburant, taxes aux frontières).

Le budget :

Le projet, qui inclut un salon de thé dans sa version complète, est budgété à environ CHF 125'000.-. La Ville de Genève ainsi que quelques communes du canton se sont déjà engagées à prendre en charge plus de la moitié de la somme. Les SIG sont également partenaires du projet. Actuellement, il manquerait environ CHF 37'500.- dont 5000.- pour les surcoûts liés aux difficultés d'acheminement du matériel.

La demande :

L'association Zozodinga nous propose de soutenir ce projet qui devrait pouvoir bénéficier à une commune de plus de 10'000 personnes, en particulier la prise en charge des surcoûts mentionnés ci-dessus.

La commission des affaires sociales et scolaires propose d'attribuer le montant (déjà budgété) de CHF 10'000.- à cette association en 2024 au titre de l'aide humanitaire à l'étranger.

2) Coup de cœur

Nous avons reçu M. Ueli Leuenberger président de l'AVIVO (Association de défense et de détente de tous les retraités et futurs retraités) et Mme Christine Senti.

Ils nous ont présenté les diverses actions très concrètes réalisées chaque année par cette association. Elles sont réparties en 5 grands domaines :

- L'office social avec deux assistantes sociales et une secrétaire qui sont spécialisées dans les questions de retraite mais qui répondent également aux demandes dans les domaines de la LPP, du SPC, des successions, de la fiscalité, de la LAMAL, des logements (IEPA, EMS) etc.
- Une permanence juridique assurées par un juriste bénévole.
- Un service de loisirs et voyages qui organise une quinzaine de voyages et une quarantaine d'excursions par année ainsi que l'accès à des spectacles à prix attractifs.
- Une permanence pour les déclarations d'impôts (environ 1500 dossiers traités chaque année).
- Un service informatique pour les membres afin de répondre de manière individualisée aux problèmes rencontrés dans l'utilisation de leurs smartphones, tablettes et ordinateurs. L'objectif étant de permettre aux personnes retraitées d'utiliser au mieux ces outils numériques.

Le projet :

L'AVIVO aimerait pouvoir maintenir son offre de cours d'informatique. Elle se rend compte des besoins exprimés par ses membres et est convaincue de la nécessité d'accompagner les seniors dans les changements rapides liés aux progrès de la technologie. De plus en plus, l'usage du smartphone et de ses applications devient incontournable. Nombre de personnes rencontrent des difficultés avec ces outils. Grâce à ses cours, l'AVIVO réduit, autant que faire se peut, la fracture numérique.

Le budget :

En 2022, ce sont près de 120 nouvelles personnes qui ont bénéficié de cours d'informatique (les chiffres de 2023 ne sont pas encore connus). Le budget 2023 a été établi à environ CHF 150'000.- pris en charge partiellement par la Fondation Leenaards. Pour 2024, l'offre de cours d'informatique dépendra du montant qui pourra y être alloué.

La demande :

L'AVIVO espère une participation financière de la commune de Cartigny pour contribuer à maintenir son offre de cours informatiques.

La commission des affaires sociales et scolaires propose d'attribuer le montant (déjà budgété) de CHF 5'000.- à cette association en 2024 au titre du « coup de cœur ».

A noter qu'une vingtaine d'habitants et d'habitantes de Cartigny sont membre de l'AVIVO.

Philippe Bavarel

Conseil municipal de Cartigny

Commission ad hoc Trois-Fontaines

Cartigny, le 11 décembre 2023

Rapport de la commission ad hoc Trois-Fontaines

Introduction

La commission ad hoc Trois-Fontaines a été créée lors de la séance du Conseil municipal du 15 novembre 2021. Elle fait suite au rapport de la commission des bâtiments du 7 novembre 2021 qui constatait que les travaux de rénovation énergétiques du bâtiment de Trois-Fontaines réduisaient le rendement à moins de 1%. Elle proposait de renoncer aux travaux pour ouvrir une discussion plus large à l'ensemble du Conseil municipal sur l'éventuelle vente du bâtiment.

La commission ad hoc s'est réunie à cinq reprises entre 2022 et 2023 dont la dernière séance du 20 novembre 2023 a permis de synthétiser les discussions dans ce rapport et faire une proposition au Conseil Municipal.

Présentation

Lors de la séance du 20 novembre 2023, il a été fait rappel de l'historique des discussions et notamment des questions fondamentales entre garder et rénover ou vendre le bâtiment. Ce bien qui fait partie du patrimoine financier a également une valeur émotionnelle qui doit être prise en compte. La recherche de solutions pour pérenniser et maintenir notre patrimoine dont nous débattons doit donc tenir compte de l'aspect émotionnel, social et financier.

L'aspect financier du rendement nous ramène aussi à la réalité qu'il est difficile de maintenir dans notre patrimoine un bâtiment qui coûte à la Commune plutôt qu'il en rapporte. Du moins, si le bâtiment coûte à la Commune cela doit avant tout être dans un but social pour permettre de mettre à disposition des logements abordables à la population du village.

La volonté de la commission est de tenir compte de cette réalité économique, émotionnelle et sociale pour ne pas regretter une décision précipitée.

Les retours des dernières séances et notamment des discussions avec la régie Grange ont permis d'explorer la piste des logements d'utilité publique (LUP) pour permettre une subvention de l'Etat. Après renseignement de l'Exécutif auprès d'un avocat de la place, cette démarche est envisageable mais longue.

Conclusion

La commission propose que l'Exécutif mette les moyens pour passer ces logements en LUP.

Dès lors, nous proposons également que le dossier soit remis et suivi par la commission des bâtiments et que la commission ad hoc Trois-Fontaines soit dissoute à la suite de ce Conseil municipal.

JL/ 11 décembre 2023